

BEAUHARNOIS, Rue de

Toponymie & Plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

27 mai 1912

-- BEAUHARNOIS, rue --
Dénomination

Désignation avant
le 27 mai 1912 37 ième avenue

Nouveau nom proposé,
puis accepté par le
Conseil le 27 mai 1912 BEAUHARNOIS, rue

Historique Gouverneur du Canada

Quartiers municipaux tra-
versés par ladite voie Bordeaux

NOTE: Le changement ci-dessus a été effec-
tué en vertu de la décision ci-après du
Conseil municipal:

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil
municipal de Montréal, tenue le lundi, 27 mai 1912.

Soumis et lu le rapport suivant du Bureau des Commis-
saires, approuvant un rapport de la Commission spéciale re:
Noms de rues:

On trouvera le texte du rapport
précité, au dossier ci-après:

1912 - Année

1

NOMS DE RUES

Archives

Collectifs

Sur la proposition de l'échevin Larivière,
Appuyée par l'échevin Tétreau, il est,

RESOLU: Que ledit rapport, tel qu'amendé, soit adopté et pu-
blié dans la prochaine édition de la Gazette municipa-
le en même temps qu'une liste complète des noms de
rues qui ont été changés depuis le 29 mai 1911, inclu-
sivement.

Rue de BEAUHARNOIS

Ainsi appelée le 27 mai 1912 en mémoire de Charles de La Boische, marquis de Beauharnois, grand'croix de Saint-Louis, quinzième gouverneur de la Nouvelle-France, de 1726 à 1747.

M. de Beauharnois s'occupa surtout de la régie interne et du développement social de la colonie. Il empêcha l'ingérence du Conseil dans les affaires ecclésiastiques et se fit le défenseur des communautés religieuses. Nous devons à son actif gouvernement l'incomparable mouvement d'expansion canadienne dans les plaines centrales du continent, le long de l'Ohio et du Mississippi. Il confia à l'immortel Pierre Gaultier de La Vérendrye et ses quatre fils l'exploration de l'ouest canadien. (1)

Né en 1670, il mourut à Paris le 12 juillet 1749.

(1) Ex: Galerie des Gouverneurs généraux du Canada, 1608-1919, page 15.

--- Abrégé descriptif ---

La rue Beauharnois s'étend des voies ferrées du Pacifique Canadien jusqu'à un point situé à l'est du boulevard Saint-Laurent.

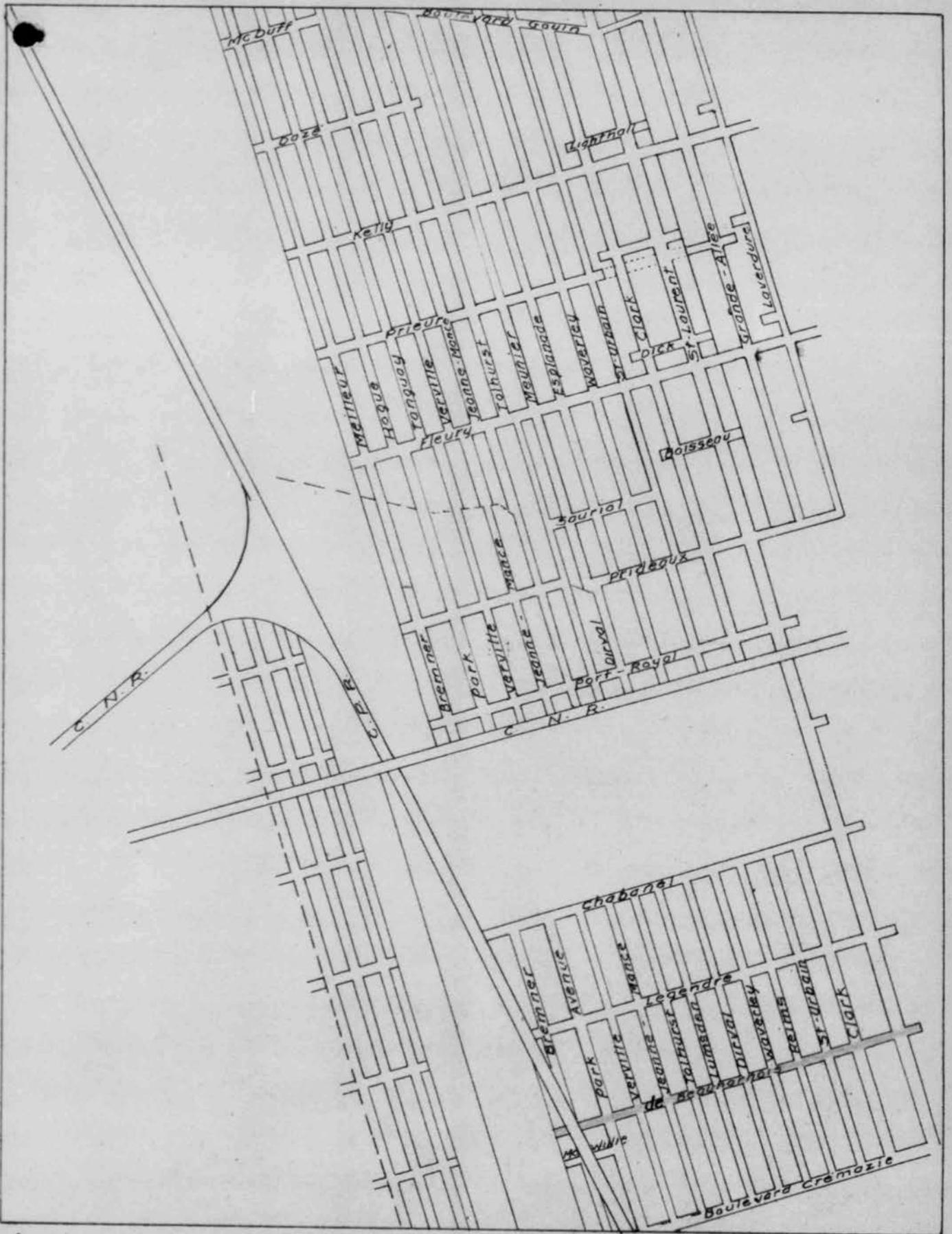
Antérieurement à l'année 1912, on appelait cette voie: 37 ième avenue.

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTREAL

(juin 1935)

Le 14 décembre 1949, le Comité exécutif de Montréal décidait d'ajouter le préposition "de" à la dénomination de la rue Beauharnois.

Rue de Beauharnois



Archives municipales de Montréal, le 18 mars 1949.



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Cité de
Montréal, tenue le 14 décembre 1949.

Sur recommandation du directeur du service d'urbanisme, il est

RESOLU: a) d'ajouter la préposition de ou cette préposition et l'article à
la dénomination des voies publiques suivantes:

Rue d'ANJOU	Boulevard du MONT-ROYAL
Avenue d'ANVERS	Ruelle du MONT-ROYAL
Rue de BEAUHARNOIS	Rue de NANCY
Rue de BELLECHASSE	Rue de NORMANDIE
Rue de BIENVILLE	Avenue d'OUTREMONT
Rue du BOIS	Rue de PORT-ROYAL
Rue de BORDEAUX	Avenue de RAMEZAY
Rue de BROUAGE	Rue de RIGAUD
Avenue de CARILLON	Rue de ROBERVAL
Rue de CHAMPIGNY	Rue de ROUEN
Avenue de CHATEAUFORT	Avenue de SAINT-EUSTACHE
Rue de CHATEAUGUAY	Rue de SAINT-FIRMIN
Rue de CONDE	Rue de SAINT-JUST
Rue de CONTRECOEUR	Rue de SAINT-MALO
Avenue de COURTRAI	Avenue de SEPTEMBRE
Rue de FORBIN-JANSON	Avenue de SOISSONS
Rue de KAMOURASKA	Rue de TERREBONNE
Rue de LA ROCHELLE	Rue de TOULOUSE
Rue de LILLE	Rue de VALCARTIER
Rue de LOUISBOURG	Rue de VAUDREUIL
Rue de LOUVAIN	Rue de VILLE-MARIE
Rue de MONTMORENCY	Rue d'YAMASKA.

(Certifié)

/GO

Greffier de la Cité.

CITÉ DE MONTRÉAL



CANADA

CITY OF MONTRÉAL

2114/14
24
DIRECTEUR DES SERVICES
MAR 16 5 12 PM '64

SERVICE D'URBANISME
CITY PLANNING DEPARTMENT
Sous-comité de la Toponymie

UN. 1-3811.
HÔTEL DE VILLE.
CITY HALL.

le 11 mars 1964

Monsieur Aimé Desautels, arch.,
Directeur du service d'Urbanisme,
Ville de Montréal.

Rapport au conseil et transmis
au directeur de la Ville Municipale
Le directeur du Service d'Urbanisme

Dénomination de sept voies dans
le district Laval

Monsieur le directeur,

La Ville de Montréal a resubdivisé le quadrilatère borné par l'autoroute des Laurentides, la voie des C.N.R., le boulevard Crémazie et le boulevard de l'Acadie, dans le district Laval, créant par le fait même sept nouvelles voies, et fermant (règlement no 2397) la rue Charles-de-LaTour.

La première de ces voies, indiquée en gris sur le plan ci-joint, s'étend vers l'ouest dans l'axe de la rue de Beauharnois existante jusqu'à l'autoroute des Laurentides.

Le sous-comité de la Toponymie lui a donné ce même nom de rue de Beauharnois.

La deuxième voie, indiquée en rose, s'étend à 562.5 pieds au nord de la rue de Beauharnois à partir du boulevard de l'Acadie élargi, vers l'ouest, sur une distance de près de 900 pieds.

Cette voie est presque dans l'axe de la rue Legendre qui s'étend à l'est du Marché Métropolitain. C'est pourquoi le sous-comité lui a donné ce même nom de rue Legendre.

La troisième voie, indiquée en violet, s'étend à 427.5 pieds au nord de la rue Legendre du boulevard de l'Acadie élargi, vers l'ouest, sur une distance de près de 900 pieds.

Le sous-comité lui a donné le nom de rue Antonio-Barbeau en souvenir du docteur Antonio-Barbeau (1901-1947), neurologue, auteur de "Sous les platanes de Cos".

La quatrième voie, indiquée en jaune, s'étend à 427.5 pieds au nord de la rue Antonio-Barbeau à partir du boulevard de l'Acadie élargi, vers l'ouest, sur une distance de près de 900 pieds.

Cette voie est à quelques pieds près dans l'axe de la rue Chabanel qui s'étend à l'est du Marché Métropolitain. Le sous-comité lui a donc donné ce même nom de rue Chabanel.

À 427.5 pieds au nord de la rue Chabanel, s'étend une nouvelle voie, indiquée en bleu sur le plan ci-joint, du boulevard de l'Acadie élargi, vers l'ouest, sur une distance de près de 900 pieds.

Le sous-comité de la Toponymie lui a choisi le nom de rue Mazurette pour rappeler Salomon Mazurette (1848-1910), pianiste et violoniste, né à Montréal, auteur de plus de 150 pièces, dont "Home Sweet Home" (1870).

La sixième voie, indiquée en vert, s'étend dans l'axe de la rue de Louvain existante, vers l'ouest, jusqu'à un point situé à environ 530 pieds à l'est de l'autoroute des Laurentides.

Le sous-comité lui a donné ce même nom de rue de Louvain.

La dernière voie, indiquée en rouge, s'étend à 822 pieds à l'ouest du boulevard de l'Acadie élargie à partir de la rue de Beauharnois, vers le nord, jusqu'à la rue de Louvain.

Le sous-comité de la Toponymie lui a donné le nom de rue Charles-de-LaTour, nom qui avait déjà été donné à la première voie à l'ouest du boulevard de l'Acadie, voie maintenant fermée en vertu du règlement no 2897 (ci-inclus), et qui rappelle le lieutenant-général de l'Acadie qui obtint en 1631 la concession de la plus grande partie de ce pays dont il fut gouverneur.

En conséquence, le sous-comité de la Toponymie vous prie de demander au Comité exécutif de donner, dans le district Laval, les noms de:

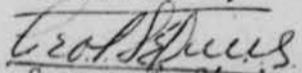
1. rue (de Beauharnois) à la voie qui s'étend vers l'ouest dans l'axe de la rue de Beauharnois existante jusqu'à l'autoroute des Laurentides;

2. rue Legendre à la voie qui s'étend à 562.5 pieds au nord de la rue de Beauharnois à partir du boulevard de l'Acadie élargi vers l'ouest sur une distance de près de 900 pieds;
3. rue Antonio-Barbeau à la voie qui s'étend vers l'ouest à 427.5 pieds au nord de la rue Legendre du boulevard de l'Acadie élargi sur une distance de près de 900 pieds;
4. rue Chabanel à la voie qui s'étend vers l'ouest à 427.5 pieds au nord de la rue Antonio-Barbeau à partir du boulevard de l'Acadie élargi sur une distance de près de 900 pieds;
5. rue Mazurette à la voie qui s'étend vers l'ouest à 427.5 pieds au nord de la rue Chabanel du boulevard de l'Acadie élargi sur une distance de près de 900 pieds;
6. rue de Louvain à la voie qui s'étend vers l'ouest dans l'axe de la rue de Louvain existante jusqu'à un point situé à environ 530 pieds à l'est de l'autoroute des Laurentides;
7. rue Charles-de-LaTour à la voie qui s'étend à 822 pieds à l'ouest du boulevard de l'Acadie élargi à partir de la rue de Beauharnois, vers le nord, jusqu'à la rue de Louvain.

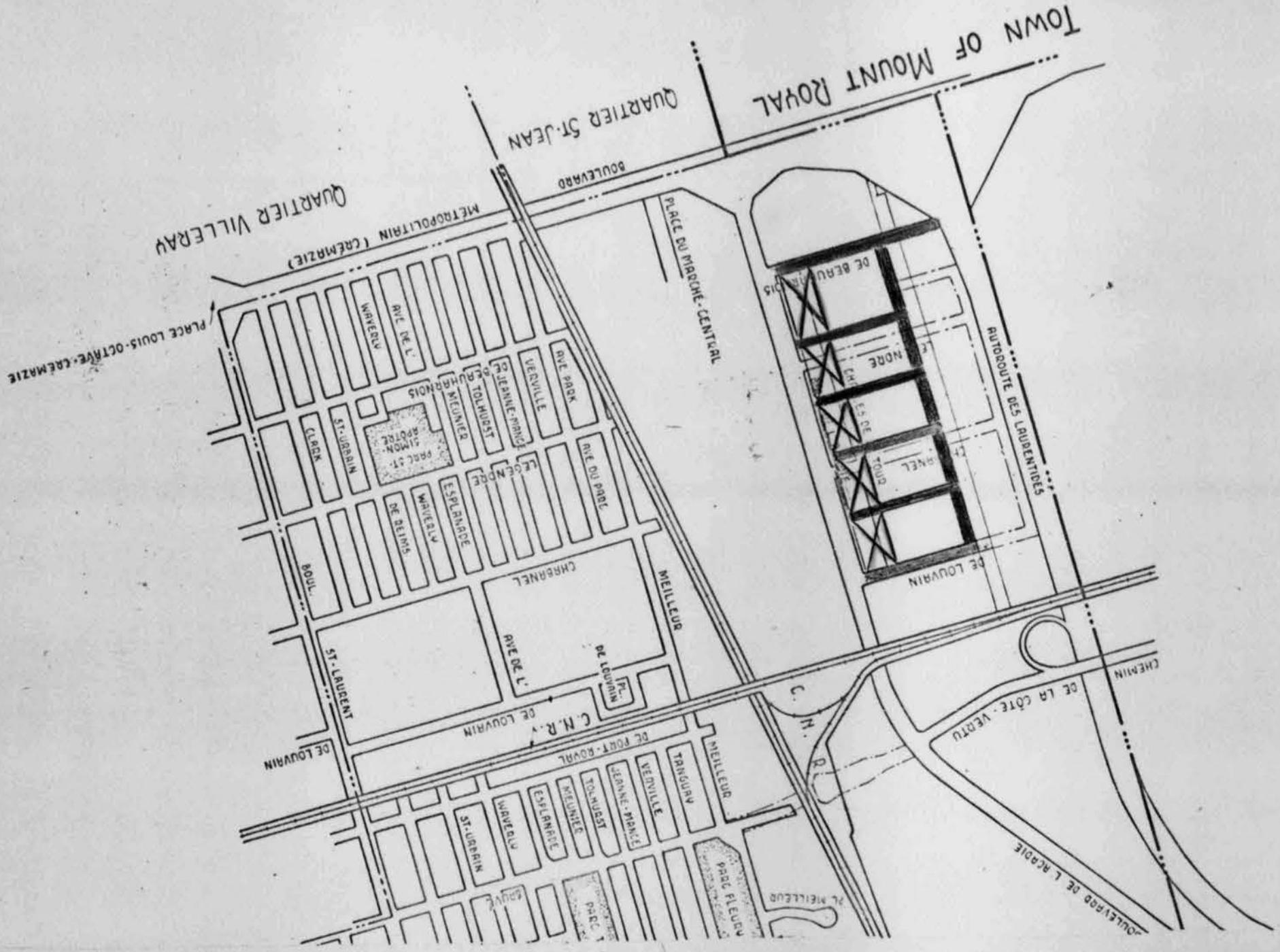
Comme il s'agit de dénommer des voies qui appartiennent à la Ville, c'est au Comité exécutif de le faire en vertu du paragraphe "E" de l'article 106 de la Charte.

Votre tout dévoué,

LE SECRÉTAIRE,


Georges N. Séguin

GFS:gd



QUARTIER VILLERAY
QUARTIER ST-JEAN
METROPOLITAIN (CREMAZIE)
PLACE LOUIS-OCTAVE-CREMAZIE

TOWN OF MOUNT ROYAL

Qu



CABINET DU

DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

(1-1-12)

7 4 7 5

Monsieur Claude Robillard, ing.p.,
Directeur du service d'urbanisme,
Hôtel de ville.

Memorandum

MONTREAL le 22 mai 1962

SOUS-COMITE DE LA TOPONYMIE -
re: dénomination et changement
de noms de rues -

Cher monsieur,

Je vous retourne les dossiers ci-joints en
vous priant de me faire tenir votre rapport sur les
changements qui y sont préconisés.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

C. Guerin

P/gm

SERVICE D'URBANISME

Transmis à *M. Bunnell*
le *27 juin '62*
pour *rapport.*

OK

M. C. G. Carlier
J. F. Legrain
27/6/62

COORDINATION
765-A

7475

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

CANADA

SERVICE D'URBANISME
CITY PLANNING DEPARTMENT

UN. 1-3011. le 10 juillet 1962.
HÔTEL DE VILLE.
CITY HALL.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des services municipaux,
Ville de Montréal.

Sous-comité de la toponymie -
Dénominations des rues de Louvain,
Chabanel, Legendre, de Beauharnois,
Charles de La Tour et de Serres dans
le quartier Ahuntsic, Cabrini dans le
quartier Mercier et du parc Gilbert Layton
dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.
Votre mémoire du 22 mai 1962.

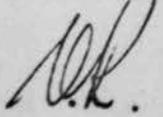
Monsieur le directeur,

M. Georges-F. Séguin, du service d'urbanisme, m'informe
qu'il a pris connaissance du rapport ci-joint de M. Georges-F.
Séguin, du sous-comité de toponymie, et qu'il en approuve les
recommandations.

Je suis convaincu qu'il a raison dans les deux cas.

Votre tout dévoué,

LE DIRECTEUR,


Claude Robillard, ing. p.

ila



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Cité de
Montréal, tenue le 24 juillet 1962.

14.

Sur recommandation du directeur du service d'urbanisme, il est

RESOLU:- de donner le nom de

- 1.- rue de Louvain à la voie formée du lot no 351-324 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent qui s'étend immédiatement au sud de la voie des chemins de fer nationaux à partir du boulevard de l'Acadie vers l'ouest sur une distance de 300 pieds;
- 2.- rue Chabanel à la voie formée du lot no 351-243 du même cadastre qui s'étend immédiatement au sud de la rue de Louvain à partir du boulevard de l'Acadie vers l'ouest sur une distance de 300 pieds;
- 3.- rue Legendre à la voie formée du lot no 351-162 du même cadastre qui s'étend immédiatement au sud de la rue Chabanel à partir du boulevard de l'Acadie vers l'ouest sur une distance de 300 pieds;
- 4.- rue de Beauharnois à la voie formée du lot no 351-81 du même cadastre qui s'étend immédiatement au sud de la rue Legendre à partir du boulevard de l'Acadie vers l'ouest sur une distance de 300 pieds;
- 5.- rue Charles de LaTour à la voie formée du lot no P.352 du même cadastre qui s'étend à 300 pieds à l'ouest du boulevard de l'Acadie à partir de la rue de Louvain jusqu'à la rue de Beauharnois;
- 6.- rue de Serres à la voie qui s'étend dans l'axe de la rue de Serres existante à partir du boulevard Gouin vers le sud sur une distance de près de 200 pieds pour bifurquer à angle droit vers l'ouest jusqu'à la rue Grenet, dans le quartier Ahuntsic;
- 7.- rue Cabrini à la voie formée des lots de subdivision nos 20 et 21 du lot no 23 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe qui s'étend à 165 pieds à l'est de la rue Lacordaire à partir de la rue Beaubien vers le nord sur une distance moyenne de 562 pieds pour bifurquer vers l'ouest jusqu'à la rue Lacordaire, dans le quartier Mercier;
- 8.- parc Gilbert Layton au parc borné par le chemin de la Côte-Saint-Luc et les avenues Coronation, Chester et Mariette, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

/rn

(Certifié)

Cartouquay
Greffier adjoint de la Cité.



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Cité de
Montréal, tenue le 21 avril 1964.

2.

Après avoir pris connaissance d'un rapport du directeur du service
d'urbanisme, il est

RESOLU:- de donner le nom de

- a) de Beauharnois à la rue qui s'étend vers l'ouest dans l'axe
de la rue de Beauharnois existante jusqu'à l'autoroute des
Laurentides;
- b) Legendre à la rue qui s'étend à 562.5 pieds au nord de la
rue de Beauharnois à partir du boulevard de l'Acadie élargi
vers l'ouest sur une distance de près de 900 pieds;
- c) Antonio-Barbeau à la rue qui s'étend vers l'ouest à 427.5
pieds au nord de la rue Legendre, du boulevard de l'Acadie
élargi sur une distance de près de 900 pieds;
- d) Chabanel à la rue qui s'étend vers l'ouest à 427.5 pieds
au nord de la rue Antonio-Barbeau, à partir du boulevard de
l'Acadie élargi sur une distance de près de 900 pieds;
- e) Mazurette à la rue qui s'étend vers l'ouest à 427.5 pieds
au nord de la rue Chabanel, du boulevard de l'Acadie élargi
sur une distance de près de 900 pieds;
- f) de Louvain à la rue qui s'étend vers l'ouest dans l'axe de
la rue de Louvain existante jusqu'à un point situé à environ
530 pieds à l'est de l'autoroute des Laurentides;
- g) Charles-de-LaTour à la rue qui s'étend à 822 pieds à l'ouest
du boulevard de l'Acadie élargi, à partir de la rue de Beau-
harnois vers le nord jusqu'à la rue de Louvain.

(Certifié)

Greffier adjoint de la Ville.

/rn

Archives

**Rue
dangereuse
dans le nord
de la ville**

On se demande ce qu'ont pensé ceux qui décident du sens de direction que les rues doivent prendre. Dans le nord de la ville, l'intersection de la rue Beauharnois entre autres est très dangereuse. Prenons par exemple la rue Reims. Elle est sens unique vers le nord jusqu'à Beauharnois et vers le Sud ensuite. Donc ceux qui circulent sur cette rue et ne sont pas familiers se trompent à l'intersection et enfilent la rue en sens contraire provoquant des accidents. Il en est ainsi pour les autres rues voisines. Il serait si simple de toutes les mettre dans le même sens.